

LE CENDRE
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 5 novembre 2020.

Date de la séance : 12 novembre 2020 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 21

Absents avec procuration : 7

Absent : 1

Présents : M. Nicolas BERNARD - Mme Jacqueline BOLIS - M. Damien BONJEAN - Mme Sandrine BONNET - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Ludovic DEPLAGNE - Jacques DUBOISSET - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Adrienne LIBIOUL - Aurélie MEJEAN-LAPAIRE - MM. Pierre MESURE - Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine SOUCHAL.

Absents avec procuration : M Florian CATINOT procuration à Mme Vanessa PASDELOUP - M. Thibaut FABRY procuration à Mme Jacqueline BOLIS - Mme Sabrina LARRIEU procuration à M. Bruno PONTRUCHER - M. José MAGALHAES procuration à M. Sébastien MORIN - Mme Christel MARCHENAY procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - Mme Valérie MONTEIRO procuration à M. Jean-Paul PRESLE - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à Mme Karine SOUCHAL.

Absente : Mme. Nastascia ACCOT

Secrétaire de séance : Mme Karine SOUCHAL.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE

N°20/11/12/006

OBJET : Soutien aux commerçants et artisans cendrioux : opération «bons d'achat de 4 €».

Considérant la crise sanitaire qui touche la France depuis le mois de mars 2020,
Considérant la période de confinement décidée par le Gouvernement du 16 mars au 11 mai pendant laquelle certains artisans et commerçants ont été contraints de cesser leur activité,

Considérant la volonté de la commune de soutenir l'économie locale très affectée par cette crise sanitaire,

Considérant l'opération menée par la ville du Cendre depuis le 12 septembre, à travers l'attribution d'un bon d'achat de 4 euros aux foyers cendrioux à utiliser avant le 31 décembre 2020,

Considérant l'avis favorable émis par la commission « finances » au cours de sa séance du 3 novembre 2020 ;

Considérant la liste des artisans et commerçants partenaires, telle qu'arrêtée dans le tableau ci-dessous :

Partenaires	Nom Prénom	Adresse postale
ALLARD Ghyslaine	Mme ALLARD Ghyslaine	2 rue de la Mairie
AUTO ECOLE CONTACT	M. AVELINE Thierry	6 avenue Centrale
BOUCHERIE GENESTOUX	M. et Mme GENESTOUX	Place Grassion-Fredot
BOUCHERIE TAILLANDIER «Maison DUMONT»	M. TAILLANDIER Pierre-Thomas	15 avenue Centrale
BOULANGERIE LE CRAQUANT	M. BORGIAZ	2 rue du Moulin
CENTRE DE FORMATION ECO3	M. FOLLAIN Olivier	3 place Grassion-Fredot
CLIP COIFFURE	Mme VIALLARD Marion	44 avenue Centrale
DEPLAGNE SERVICES 63	M. DEPLAGNE Ludovic	8 rue de la Sioule
DUO DE L'ARBRE	M. LUZUY Jean-Baptiste	43 rue du Moulin
FERRANDON Raphaëlle	Mme FERRANDON Raphaëlle	2 rue de la Mairie
HENRI DERUS	M. DERUS Henri	27 rue des Vergers
LE CAFE DE LA GARE		8 rue de la Gare
LE DOMAINE	M. PORPHYRE Alexandre	14 rue du Moulin
LE KYLIA	M. VAZ LAVRADOR Mickaël	Place Grassion-Fredot
MARTIAL RAY SARL CLOVIS	M. RAY Martial	20 avenue Centrale
MATERIEL MEDICAL DES MARRONNIERS	SARL MATERIEL MEDICAL	17 avenue Centrale
NICOLAS FRUGERE	M. Nicolas FRUGERE	22 avenue Centrale
OPTIQUE BURGUIERE-KRYS LE CENDRE	M. BURGUIERE Claude	17 rue des Graveyroux
PERLE COIFFURE	M. GOMES Catia et Mme RODRIGUEZ Rose	27 avenue Centrale
PHARMACIE DES MARRONNIERS	M. REBEIX Aymeric	17 avenue Centrale
PHARMACIE LE FORUM	Mme LECAVELLÉ Isabelle	5 rue Roland Garros
SAINT HONORE "BISCOTTE"	M. GOUTTIERE Jean	6 avenue Centrale
SARL SLNT AU CARRE DU VIN	M. TEIXEIRA Lionel	Place Grassion-Fredot
SARL SLNT AU CARRE FRAIS	Mme TEIXEIRA Séverine	Place Grassion-Fredot
SOLER Julien	M. SOLER Julien	25 rue Cugnot
SOUCHE Céline	Mme SOUCHE Céline	69 rue de Bellevue
SRL TURBO SERVICE	M. AUBERT Thierry	2 avenue Centrale
STAN KEBAB		36 avenue Centrale
SYMBIOSE INSTITUT MIXTE	Mme BONHOMME Sabrina	48 avenue Centrale
VIVAL	M. SIBONNET Olivier	15 avenue Centrale

DECIDE :

- De verser aux partenaires de l'opération la somme de 4 euros par bons collectés,
- De dire que les sommes seront versées sur le compte bancaire de chaque partenaire et qu'elles seront mandatées sur le compte 6574.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,



Hervé PRONONCE

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 20/11/2020.
Reçu en préfecture le 20/11/2020.

La Directrice Générale des Services,

Caroline SOULIGOUX.